Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 60 (1950-1951)
Heft: 4

Artikel: La réponse des Cantons suisses
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-558631

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La réponse des Cantons suisses

Il est réconfortant, au sortir de ce sinistre bilan, de noter l'admirable esprit d'entraide dont, sur le champ, la Suisse entière témoigna. L'appel lancé par la Croix-Rouge suisse, conformément à la mission qui lui avait été confiée par les autorités fédérales, au lendemain des premières catastrophes rencontra partout une réponse magnifique.

Unanimes, les sections cantonales, régionales ou locales de la Croix-Rouge suisse remplirent la tâche qui leur avait été donnée et multiplièrent appels et collectes. De leur côté mille initiatives dues tant à d'autres associations qu'à des particuliers vinrent appuyer et renforcer leur effort. La presse, partout, ouvrit des souscriptions dans ses colonnes. Et le compte de chèques de la Croix-Rouge suisse vit affluer, petites ou grandes, mais toutes profondément émouvantes par la pensée qu'elles représentaient des sommes considérables.

La souscription publique avait été ouverte le 24 janvier, le surlendemain le premier million était presque atteint, le deuxième l'était le mardi 30. Le 13 février six millions avaient été versés à la Croix-Rouge suisse en faveur des sinistrés des avalanches, à la fin du mois l'on dépassait les huit millions.

Somme considérable si l'on songe un instant aux difficultés économiques que connaissent tant de familles et de milieux de nos pays et à ce qu'elle représente de vrais sacrifices joyeusement consentis. Somme qui ne permettra pourtant sans doute pas encore de couvrir toutes les pertes matérielles, pertes dont il sera sans doute impossible avant la fonte des neiges de connaître le chiffre exact, mais que l'on peut estimer en tous cas supérieure à douze ou treize millions. C'est pourquoi il a été décidé par le Comité de coordination pour l'action de secours de demander à la Croix-Rouge suisse de poursuivre jusqu'au 31 mars la collecte nationale pour les sinistrés.

La répartition des secours

Le concours porté par la Croix-Rouge suisse, conformément à son organisation en cas de catastrophes dont notre revue rappelait les principes et l'action en tête de sa dernière édition, l'a été bien entendu à titre entièrement bénévole.

Les sommes versées à son compte de chèques central seront donc remises au Conseil fédéral qui les répartira entre les cinq cantons sinistrés. Un comité de coordination des secours comprenant deux délégués des Grisons et un délégué des gouvernements de chacun des cantons du Valais, d'Uri, du Tessin et de Glaris, ainsi qu'un délégué de la Croix-Rouge suisse, et auquel on a adjoint un représentant de la Commission suisse pour le travail social en montagne et un autre du Fonds suisse de secours pour les dommages non-assurables a été créé à fin janvier et a tenu sa première séance le 12 février. C'est cette commission qui préavisera de la répartition.

Les sommes recueillies grâce au magnifique élan de tous nos concitoyens et de beaucoup de dons venus d'un peu partout dans le monde serviront à couvrir en premier lieu les besoins des sinistrés individuels, en second lieu, et s'il est possible, ceux de communautés essentielles à la vie sociale; écoles, églises, hôpitaux. Elles ne peuvent aller à d'autres buts ni à couvrir des pertes du domaine public.

Conformément aux principes de base arrêtés par la Croix-Rouge suisse, les secours seront répartis sur la base des besoins réels et immédiats et non sur celle des pertes subies. Ce n'est qu'ensuite que l'on pourra procéder à des répartitions au prorata des dommages subis, dommages dont on déduira bien entendu les sommes qui auraient été attribuées déjà par des assurances officielles ou privées.

A l'appel de la Chaîne du Bonheur et de la Croix-Rouge suisse, la vente du mimosa offert par la ville de Cannes.

Quelques exemples entre des milliers

On voudrait pouvoir citer tous ces exemples touchants de l'esprit de solidarité envers les sinistrés qui, débordant de la Suisse elle-même, a trouvé sur tous les continents d'émouvants échos et auquel tant d'étrangers qui avaient reçu accueil et refuge, peut-être, un jour sombre, chez nous, ou qui avaient connu dans nos montagnes ou vers nos lacs de claires heures de vacances, ont tenu à participer.

*

Il est impossible de tout dire. Bornons-nous à ces quelques faits choisis presque au hasard. C'est ce télégramme daté le 23 janvier de Palma-de-Majorque et disant: «L'équipage du navire «Misox» verse cinq cents francs en faveur des enfants des Grisons sinistrés», et signé par le capitaine, grison lui aussi, du navire suisse, Salis. Ce sont les employés et les ouvriers d'une usine de Schaffhouse récoltant plus de sept mille francs, somme que la direction de l'usine arrondit à vingt mille francs. Ce sont les élèves du Petit Lycée du Caire envoyant un message à leurs camarades suisses sinistrés. C'est ce nonagénaire genevois, M. Léon Ruegg, qui prend l'initiative de placer dans une rue genevoise un grand tonneau tire-lire invitant les passants à donner leur obole pour les sinistrés et récolte de la sorte plus de sept mille francs; geste d'autant plus émouvant que c'est dans cette même tire-lire géante que M. Ruegg, à Noël 1914, avait utilisée pour une collecte destinée au Noël des enfants des mobilisés d'alors, et qu'il avait placée à nouveau en 1944 lorsque le village voisin de Valleiry avait été incendié par les occupants.

*

C'est la moisson fleurie de mimosa offert par la ville de Cannes à condition qu'une part du bénéfice aille aux sinistrés et qui, vendu en Suisse romande le 17 février, rapportait la somme de cent vingt-huit mille francs, le reste du produit de la vente devant aller comme l'an dernier aux échanges mer-montagne d'enfants suisses et cannois. Et c'est la ville de Mulhouse offrant de prendre à sa charge pendant plusieurs années l'entretien et les études d'un enfant dont les parents auraient été victimes des avalanches.

*

Il faut citer encore le geste de ces enfants des «Cuisines scolaires de Saint-Gervais», à Genève, sacrifiant un dessert pour que le prix en soit versé à la collecte des avalanches; celui de cette classe d'école de Cointrin éditant un petit journal «Là-haut» réalisé, textes et linogravures, par le maître et ses élèves, âgés de dix à quinze ans, pour être vendu au bénéfice des sinistrés et rapportant la belle somme de plus de cinq cent trente francs.

Il faut citer la belle somme offerte par la ville d'Arles en souvenir des cent enfants accueillis jadis par des écoliers genevois pendant trois mois, les collectes lancées spontanément à Londres, à New-York et dans tant d'autres capitales comme dans tant d'autres lieux. Et cette humble maison d'orphelins de guerre italiens où les enfants, eux aussi, ont voulu envoyer aux sinistrés des vallées suisses leur offrande.

*

En vérité une telle unanimité dans l'amitié aux heures de deuil est bien le plus émouvant des témoignages que nous avons reçus pendant ces semaines. Des monarques et des ouvriers, des Suisses et des étrangers, côte à côte, figurent fraternellement sur cette prodigieuse liste de la collecte ouverte en faveur des victimes des avalanches en Suisse... Tous les mots sont vains devant de tels témoignages. Et nous devons, je pense, y trouver une raison de plus pour songer plus encore, à l'avenir, à ceux qui souffrent partout ailleurs dans ce monde où chaque année amène d'autres catastrophes, d'autres deuils, d'autres souffrances plus redoutables et terrifiants encore que ceux qui ont frappé, cet hiver, tant des nôtres.

Le journal est vendu au profit des victimes des avalanches.